



Enseignement Privé : Reclassification des personnels : Le compte n'y est pas !

Dans un communiqué intersyndical en date du 10 février, les organisations syndicales ont dénoncé les nombreux problèmes liés aux reclassifications des salariés des établissements d'enseignement privés, et notamment les dérives locales visant à minimiser l'impact des reclassifications.

Les organisations syndicales réaffirment qu'aucun salarié ne doit être pénalisé lors de sa reclassification. Tout gel de salaire est donc intolérable.

Un pas a été fait dans la proposition des employeurs : les avantages en matière de rémunération, acquis antérieurement, sont maintenus indépendamment de la reclassification. Mais le collègue employeur n'a pas totalement renoncé au principe de l'indemnité différentielle.

Laisser les problèmes se régler au niveau de chaque établissement comme y invite le collègue employeur est, pour nos organisations, inacceptable. La règle de maintien de la rémunération et de sa structure doit être identique pour tous.

Les organisations syndicales exigent donc de nouveau que :

- Les reclassifications se fassent dans le respect du niveau de qualification, des diplômes, des compétences développées, de l'expérience professionnelle du salarié qui ont permis de faire évoluer son poste avant le 31 août 2010.
- Le salaire brut de base résultant de la reclassification soit au minimum égal au salaire brut de base détenu antérieurement.
- Tous les postes qui conféraient le statut de cadre ou assimilé induisent le maintien de ce statut. Auparavant chaque cadre était positionné sur un poste de cadre. Il est pour nous inconcevable que pour de simples raisons budgétaires, l'on déclassifie le poste et le salarié qui l'occupait avant le 31 août.

Nous attendons donc de nouvelles propositions plus substantielles avant de revenir à la table des négociations.

Paris, le 23 février 2011

CONTACTS

Fep-CFDT, Bruno Lamour, Secrétaire général, 01 56 41 54 87 ou 06 16 76 24 71
blamour@fep.cfdt.fr - www.fep-cfdt.fr

Snec-CFTC, Laurence Roger, Présidente, 01 55 890 900 ou 06 85 60 07 52
laurence.roger@snec-cftc.fr - www.snec-cftc.fr

Spelc, Luc Viehé, Secrétaire général, 01 58 10 13 13 ou 06 81 40 42 42
l.viehe@spelc-fed.fr - www.spelc-fed.fr

SYNEP CFE-CGC, Évelyne Cima, Présidente, 01 55 30 13 19 ou 06 11 88 48 69
synep@cfecgc.fr - www.synep.org